

L'AMI DU ROI,

DÈS FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ,

PAR LES CONTINUATEURS DE FRÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du Lundi 15 Novembre.

Pour mettre des bornes au despotisme que l'assemblée exerce sur une partie de ses membres, un député du côté droit a sollicité un règlement, qui fixât les délits et les peines, une espèce de code criminel pour la police intérieure de l'assemblée : sur cette motion, M. d'Aley d'Agier a finement observé que c'étoit une belle théorie que d'ôter l'arbitraire de pareils jugemens ; mais que cela étoit impossible dans la pratique, parce que la gravité des délits, et par conséquent des peines, dépendoit des circonstances qui varient sans cesse et qu'on ne sauroit déterminer. On n'ignore pas qu'une des circonstances les plus importante est celle des personnes : telle parole, par exemple, sera vivement applaudie dans la bouche d'un membre du côté gauche ; mais qu'un membre du côté droit s'avise de dire la même chose, il sera conduit à l'abbaye : ainsi, malgré les justes réclamations de M. Folleville, l'assemblée reste en possession d'infliger des peines arbitraires, et s'accorde à elle-même le privilège d'être despote.

Le comité de commerce a fait un rapport désagréable des dispositions du Rousillon. Plusieurs municipalités de cette province ont pris un peu trop à la lettre les magnifiques promesses dont on a bercé le peuple pour le soulever contre l'ancien gouvernement ; elles se sont arrangées pour jouir du bénéfice de la constitution, en s'affranchissant des barrières, des douanes, et de tout impôt indirect. L'assemblée, qui commence à n'avoir plus besoin du peuple, mais qui sent augmenter de jour en jour le besoin d'argent, a improuvé le patriotisme de ces municipalités, et le Roi sera supplié d'employer la force publique pour assurer la perception des droits. Il me semble qu'avant de faire au Roi cette prière, il faudroit créer une force publique : si la force publique ne protège pas plus efficacement la perception des droits en Rousillon, qu'elle n'a protégé l'hôtel de Castries à Paris ; les supplications qu'on fait au Roi seront fort inutiles.

Plusieurs articles, relatifs à la constitution civile du clergé, ont été très-légerement décrétés ; c'est un scandale bien affligeant pour tous les citoyens attachés à la religion que la témérité avec laquelle des hommes profanes s'attribuent toute la puissance ecclésiastique, suppriment, réunissent, créent des évêchés, des cathédrales, des cures, sans le concours de l'autorité spirituelle. M. l'abbé Brenvard, curé de Douai, a essayé de faire sentir à l'assemblée le danger qu'il y auroit, même pour la constitution, à supprimer indiscrètement des paroisses : « Il n'y » aura point, a-t-il dit, de communauté de cam- » pagne qui ne se voye, avec peine, privée de l'avan- » tage d'avoir, dans son sein, son curé et son église » paroissiale, et forcée d'aller chercher les secours » spirituels, et souvent à près d'une lieue, par les » plus mauvais tems. Considérez, messieurs, la posi- » tion délicate où vous vous trouvez, vous aller pré- » senter au peuple un nouveau mode d'imposition ; » que de malheureuses circonstances ne vous per- » mettent pas d'alléger, autant que vous le desirer- » riez. Les nouveaux impôts, malgré les mesures et » les précautions que votre sagesse apporte dans » leur répartition, et pour leur perception, paroîtront » très-onéreux à plusieurs. Est-ce donc bien le mo- » ment de présenter encore au peuple d'autres objets » qui pourroient, je le répète, diminuer son atta- » chement à la constitution. »

L'amour de la constitution a balancé quelque tems la haine contre le clergé ; mais un trait d'érudition du savant M. Goupil a fait panacher la balance, et pulvérisé les sages observations du curé de Douai. M. Goupil, qui a étudié le droit canonique et l'histoire de l'église dans les pamphlets de Voltaire, a trouvé, dans ces trésors de lumières et de connoissances, que le grand Constantin avoit déclaré aux évêques de son empire, qu'en qualité de législateur, il étoit *évêque en-dehors*. Les auditeurs, qui, la plupart sont à-peu-près au niveau de l'érudition de M. Goupil, ont été frappés de ce trait d'histoire, ils en ont conclu, avec celui qui l'a cité, que Constantin avoit, pour la disciplina ecclésiastique, une

autorité supérieure à celle des évêques. C'est en vain que M. Brévard s'est efforcé de leur expliquer ce passage, dont ils ne comprenoient pas le sens : en vain leur a-t-il représenté que Constantin et les autres princes ne sont appelés évêques extérieurs que parce que c'est à eux de défendre l'église contre ses ennemis, à faire, pour ainsi dire, la garde autour d'elle, et à se charger de l'exécution de ses loix. Il a été décidé que le prince le plus religieux, s'étant attribué toute la puissance spirituelle, en qualité d'*évêque du dehors*, l'assemblée étoit fondée à imiter l'exemple de Constantin; et c'est ainsi que des demi-connoissances, toujours accompagnées d'orgueil et d'entêtement, sont bien plus funestes qu'une ignorance profonde.

Nos avocats législateurs sont à-peu-près aussi versés dans l'histoire ecclésiastique que dans les finances, et c'est beaucoup dire; car toute l'Europe peut juger aujourd'hui de leur parfaite inexpérience dans cette dernière partie; et les aristocrates les plus décidés conviennent que leurs plus solides espérances de contre-révolution sont appuyées sur les sublimes opérations de finance qu'annonce le corps législatif.

M. le Brun est venu effrayer ces grands génies, par le tableau des dépenses publiques de 1791, auquel il oppose un autre tableau, plus énergique, de la misère du peuple et des ravages de la constitution. Le côté gauche repousse, avec de grands murmures, ces images importunes, de l'anéantissement des arts et du commerce, de la consternation des honnêtes gens, des émigrations continuelles des citoyens opprimés.

Le rapporteur les a invités, de la manière la plus pathétique, à la paix, à l'union, qui peut seule sauver le royaume; laissons, a-t-il dit, laissons au tems, à la justice du tems, à guérir les plaies qu'il nous a faites, et réunissons toutes nos volontés pour le salut de l'état. Cet orateur, honnête et vrai, parloit à des hommes dont le cœur est dans la tête, et dont la tête est farcie de tous les préjugés d'une vaine et fausse philosophie. Ils sont résolus de sacrifier la moitié des habitans de la France, au plaisir de voir triompher quelque tems leurs systèmes. Il leur faut, d'un côté, pour l'année prochaine, 565 millions 223 mille 640 livres, non compris les dépenses particulières aux départemens; de l'autre, l'impossibilité de la perception est presque démontrée : n'importe, ils ont huit cents millions d'assignats, qui les mèneront loin; tant que les assignats dureront, la constitution subsistera, parce qu'on n'aura pas besoin de faire payer les impôts.

Il faut que la fureur de renverser et de détruire soit une passion bien aveugle et bien violente, pour engager nos législateurs à supprimer, sous les plus frivoles prétextes, l'impôt le plus raisonnable et le moins onéreux, un impôt volontaire, établi sur un besoin de caprice, et qui, sans gêner aucun citoyen, rapporte à l'état trente millions. C'est une chose pitoyable que le raisonnement de nos apprentifs financiers. Qui croiroit que des hommes envoyés

pour donner des loix à la France, pousent la déraison et l'ineptie jusqu'à comparer l'impôt du tabac avec celui de la gabelle; jusqu'à prononcer que ces deux impôts sont également immoraux, injustes et vexatoires: M. Pétion de Villeneuve pense que le projet du comité ne convient ni à la dignité de la nation, ni aux intérêts du commerce; qu'il tend à rompre nos opérations commerciales avec l'Amérique, qu'il est si important d'entretenir; mais en admettant la libre culture du tabac; il ne voit pas qu'il fait beaucoup plus de mal à l'agriculture que de bien au commerce.

M. l'abbé Maury a porté sur cette question, qui paroit sèche et ingrate, le coup-d'oeil d'un homme profond en morale et en politique; l'étendue de ses idées rend encore plus sensible la petitesse des vues de ceux qui ont parlé avant lui sur le même sujet.

C'est en vain, a-t-il dit, qu'on voudroit nous rendre odieux l'impôt du tabac, en nous le représentant comme un privilège exclusif, et en déclamant contre le code pénal établi pour le maintenir. Un privilège exclusif tourne au profit de la nation; quand c'est le gouvernement qui en fait usage pour fournir aux dépenses publiques; le gouvernement a droit de s'emparer et de réserver certains commerces particuliers; le privilège du tabac n'est pas plus odieux que le privilège des lettres, que le privilège des postes. Si l'humanité gémit des peines infligées à des rebelles qui connoissoient la loi, et qui l'ont violée par l'appât du gain, la justice les exige, et la raison les approuve: toute espèce d'impôt déplaît au peuple; on les supprimeroit tous, si on vouloit l'écouter; mais il est tems de lui faire connoître la nécessité, l'utilité des impôts; il est tems de lui apprendre que ces impôts dont il se plaint, sont précisément ce qui occupe ses bras, ce qui aiment son industrie. (Cette vérité étoit un peu trop profonde pour le côté gauche, qui n'y a vu qu'un paradoxe. M. l'abbé Maury, supérieur aux murmures comme aux applaudissemens, ne s'est pas donné la peine de mettre plus à la portée de ses auditeurs une pareille assertion.) Il n'y avoit pas plus d'un tiers des habitans de la France qui payassent l'impôt pour cette consommation de luxe: la liberté va rendre le besoin du tabac général; elle en fera une denrée de première nécessité; seize millions de Français vont être assujettis à un impôt qu'ils ne connoissent pas. Ainsi, lorsque le comité propose qu'à compter du premier janvier, il soit permis de fabriquer et de débiter dans le royaume le tabac qu'on y aura recueilli: c'est comme s'il disoit qu'à compter du premier janvier, il sera établi sur les citoyens un nouvel impôt de 40 millions. Loin de diminuer ou d'augmenter les droits sur le tabac, il faudroit les augmenter encore, dans la détresse où la nation se trouve.

La culture du tabac est séduisante par sa facilité; la nouveauté de cette production sera encore un appât pour le peuple; une grande partie de terres de la France seroit bientôt consacrées au tabac:

Cette plante parasite s'emparera de nos fertiles campagnes. de-là une augmentation considérable dans le prix des bleds devenus rares, le pauvre aura du tabac qui lui coutera son pain. Bientôt il sentira par son expérience combien la culture du bled est plus avantageuse que celle du tabac : dans la virginie même qui produit le meilleur tabac connu, on abandonne cette culture pour se livrer à celle du bled. Des hommes qui ont la présomption de l'ignorance ont osé lui contester ce fait, mais il s'est appuyé de l'autorité de Franklin et de celle du congrès d'Amérique, il a demandé modestement la permission de se tromper avec de pareils garants. Laissons donc le peuple cultiver dans son antique simplicité le sol le plus fécond de l'Univers en denrées nécessaires à la vie; que nos plaines n'ouvrent point leur sein à une plante étrangère, à une production de luxe qu'il faudroit au contraire accabler sous le poids d'un double impôt.

L'orateur passant en revue les différens articles du projet du comité n'en trouve pas un qui soutienne les regards de la raison. Il prouve que la régie qu'on veut établir est en contradiction avec la liberté de la culture; qu'elle écartera de nos ports les américains, en bannissant la concurrence des acheteurs. Il lui paroît ridicule de donner à des législateurs la fonction de déterminer les différens espèces de tabac que la régie nationale débitera et fabriquera, et d'en fixer le prix, parce qu'il n'y a pas un ouvrier dans la fabrique de Dieppe qui n'en sache, là-dessus plus que tout le corps législatif ensemble. Enfin aucun principe économique, politique et moral ne favorisant le système du comité; l'opinant a conclu à ce que le tabac fût prohibé, et il a témoigné, à la face de la Nation, son regret de ne pouvoir demander une augmentation considérable d'impôt sur cette superfluité.

Le pesant M. Rewbell, qui n'avoit pas, sans doute, compris le discours de M. l'abbé Maury, a débité sur le même sujet quelques grosse balourdises. Selon lui l'impôt du tabac est jugé par l'indignation du peuple; il n'est soutenu que par les apôtres de la gabelle, et il est encore plus révoltant qu'elle. Ce petit échantillon de l'éloquence tudesque de l'orateur alsacien me dispense d'un plus grand détail. Des plaisanteries sur la forme générale ont paru encore plus lourdes que ses raisonnemens. Mais il faut être juste, on l'a trouvé vraiment plaisant, lorsque dans la prohibition du tabac, il a vu clairement une contre-révolution; et il est parvenu à faire rire ceux qu'il avoit ennuyés.

Séance du Mardi matin 16 Novembre.

Parmi les bagatelles qui occupent les loisirs des députés diligens, en attendant l'arrivée de ceux qui sont occupés le matin à rédiger leurs instruc-

tions pour les clubs des provinces, parmi ces bagatelles, dis-je, il s'est mêlé aujourd'hui une affaire qui paroissoit digne de toute l'attention de législateurs humains.

L'excès de la misère et l'espoir bien fondé de l'impunité, ont produit un si grand nombre de crimes; d'un autre côté la sombre défiance, compagne inséparable de la tyrannie, l'affreuse inquisition des comités de recherches, ont précipité dans les cachots un si grand nombre de victimes innocentes entassées pêle-mêle avec les scélérats que les prisons regorgent. M. Regnault s'y est transporté, et a reculé d'horreur à la vue de ces spectres vivans. Ses entrailles ont été déchirées quand ces malheureux, arrachant les tristes lambeaux qui couvrent leur nudité, ont laissé à la lueur du pâle flambeau qui éclaire leur sombre demeure, entrevoir leurs squelettes décharnés, et demandé à grands cris ou un prompt jugement, ou une mort promptement mille fois préférable, à leurs yeux, au triste état où ils sont réduits.

M. Regnault s'est efforcé de faire passer dans l'ame de ses collègues, l'émotion profonde qu'il a éprouvée à la vue de ce tableau déchirant. Les barbares l'ont repoussé par la demande de l'ordre du jour. Voilà donc cette prompte justice qu'on nous promettoit, cette douceur tant vantée du nouveau code criminel.

La discussion sur le tabac a occupé le reste de la séance, nous en rendrons compte demain.

Lettre au Rédacteur de l'Ami du Roi.

Paris, le 15 Novembre 1790.

MONSIEUR,

Vous intitulez votre feuille l'Ami du Roi; comme le Monarque, en France, est le protecteur né des arts, nous devons présuner que l'Ami du Roi est aussi l'ami des arts et des artistes. C'est donc à ce titre qu'une société de *Dilettanti* vous adresse la présente, qui, nous le présumons, relèvera les espérances de tous les bons citoyens qui craignoient que la révolution ne fût fatale aux beaux arts et à la capitale de l'empire Français.

Nous avons, Monsieur, partagé ces alarmes, mais l'expédition que l'on vient de faire à l'hôtel de Castries nous a rendu l'espoir et le courage.

Il est évident, en effet, que rien n'est plus propre à réveiller l'émulation de nos artistes en tout genre; car les tableaux précieux de Vernet, Greuze, etc., que le patriotisme a mis en pièces, les boules, et autres ouvrages d'ébénisterie et de sculpture, que l'on a réduits en cendres; l'orfèverie, les pendules, les marbres, les glaces, les porcelaines, les crystaux, les bijoux que l'on a mis en poudre ou fait disparaître; les tentures, tapis et meubles précieux que l'on a jetés par les fenêtres, ou incen-

ciés, tout cela pouvoit bien avoir été utile aux artistes, qui, jadis, avoient créés ces chefs-d'œuvre, mais étoit parfaitement inutile aux jeunes artistes nationaux d'aujourd'hui, dont les talens sont peut-être aussi supérieurs à ceux de nos anciens maîtres, que notre législation, notre administration et notre civilisation actuelle le sont, comme tout le monde sait, à notre ancien gouvernement et à nos mœurs antiques.

Or, Monsieur, nous sommes, à dater d'hier, très-rassurés sur le sort de nos ateliers et de nos fabriques, qui, depuis deux ans, languissoient dans la plus profonde détresse; car nous avons calculé avec la plus grande satisfaction, qu'il y a dans Paris cinq à six cents hôtels, et cinq à six mille maisons bourgeoises étoffées, susceptibles d'être pillées, comme l'hôtel de Castries, et qui le seront, sans doute, avec le même succès, du moment que cela conviendra aux amateurs.

Vous concevez parfaitement, Monsieur, que les propriétaires et locataires de ces milliers d'hôtels et maisons, n'étant point encore habitués à se trouver entre quatre murailles, et étant d'ailleurs d'excellens citoyens, n'auront pas plutôt été pillés, qu'ils s'empresseront de commander à tous nos artistes, à tous nos fabriciens, marchands, décorateurs, bijoutiers, etc., des tableaux, des cristaux, des bijoux, des porcelaines et des meubles de tout genre et du dernier goût, ce qui ne manquera pas de faire reparaître et circuler le numéraire, de vivifier les arts et le commerce ancantis, et portera rapidement la capitale et la France à un degré de prospérité étonnant et inconnu jusqu'à nos heureux jours.

Pour rendre la perspective plus agréable encore aux propriétaires, et pour mettre, comme il est juste, une parfaite égalité entre tous les arts, nous osons même penser qu'il seroit fort à désirer et très-convenable que les amateurs qui se sont lancés avec tant de zèle à l'hôtel de Castries, portassent désormais le patriotisme jusqu'à incendier ou démolir, de fond en comble, les hôtels et les maisons qu'ils pilleront, attendu que nous verrions rebâti, sur un plan neuf régulier, et sur-tout constitutionnel, tous ces maussades quartiers des boulevards, de la Chaussée d'Antin, du fauxbourg St-Honoré, des Champs-Élisées et du fauxbourg Saint-Germain, ce qui ajouteroit infiniment à la splendeur de la capitale, réveilleroit l'émulation de nos architectes, et procureroit, du même trait, de l'ouvrage aux maçons, couvreurs, plombiers, charpentiers, menuisiers, etc., qui attendent avec impatience de l'occupation, et qui auroient pour long-tems, si l'on employoit plutôt que plus tard, le fer et le feu, pour faire de Paris

une ville rase et délicate, qui attireroit des curieux de toutes les parties de l'Europe; par son admirable police, ses agrémens uniques, et sur-tout par l'urbanité de ses habitans, et la gaité de leurs insurrections.

Nous nous flattons, Monsieur, que notre projet patriotique, pour rendre aux arts et au commerce leur éclat et leur activité, et à la capitale, toute sa splendeur, est vu en grand; mais comme nous ne prétendons point dérober, ni même altérer la gloire de personne, nous avouons que nous en devons la première idée aux bons patriotes qui ont travaillé hier l'hôtel de Castries; nous recommandons, au reste, à ces dignes citoyens de manœuvrer toujours avec la même célérité, afin de ne point s'exposer à être distraits par la garde nationale.

Enfin, Monsieur, si les propriétaires des maisons pillées, démolies ou incendiées, étoient assez ridicules pour prendre de l'humeur et ne pas vouloir rebâti, nous proposons alors, pour leur apprendre à vivre, de confisquer, au profit de la nation, leurs vastes terrains incultes et sans valeur, et de les convertir en beaux et bons marais, qui procureront en abondance, à nos frères du fauxbourg Saint-Marcel, des choux, des salades et des fèves.

Par ce moyen, nous déjouerons les propriétaires; et vous sentez parfaitement que l'agriculture, regagnant alors, avec avantage, ce que les arts pourroient perdre, tout se retrouveroit en équilibre; car dans cette hypothèse, si Paris n'étoit plus la reine des cités par ses monumens et ses palais, elle deviendroit au moins la première ville du monde pour le commerce des choux, des salades et des fèves de marais, ce qui certes ne seroit pas un médiocre avantage.

Vous voyez, Monsieur, que tout artistes que nous sommes, nous savons rendre hommage à l'agriculture, qui, au reste, est le premier des arts.

Nous espérons, que par égard pour nos vues pures et patriotiques, qui n'ont d'autre objet que de rendre parfaites, la sécurité et la félicité de tous les propriétaires de la capitale, vous voudrez bien rendre public notre plan le plutôt possible.

P. S. Nous apprenons à l'instant, avec la plus grande satisfaction, qu'une troupe de travailleurs se porte amicalement, et avec beaucoup d'ordre, à l'hôtel de Montmorency, pour le culbuter. --- Il est manifeste que notre plan sera universellement goûté. --- *Oh! ça ira!*

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos, etc.

Une société de Dilettanti.

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les Continuateurs de FRERON, chez Madame FRERON même, rue Saint-Andre-des-Arts, n.º 37, au coin de celle de l'Eperon.

Le prix de la souscription pour Paris est de 30 livres pour un an; de 16 livres pour six mois, de 9 pour trois mois:

Pour la province de 33 livres pour un an; de 18 livres pour six mois; de 10 pour trois mois.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE L'AMI DU ROI